



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 17 octobre 2017

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de SOUDEILLES**, le **24 octobre 2017, à 19h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - Admission en non-valeur
- 02 - Convention repas cantine
- 03 - Convention mise à disposition personnel intercommunal
- 04 - Abonnement Petit Gibus
- 05 - Dénomination et numérotation des voies de la commune
- 06 - Devis numérotation des voies de la commune.
- 07 - Réaménagement des gîtes

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire, M. Jean-François LAFON



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 octobre 2017

L'an **deux mil dix sept, le vingt quatre octobre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Pascal DRUON, Mme Yvonne MAGNE, M. Benoit MAZE.

Étaient absents excusés : Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : Mme Joëlle CHABRERIE, M. Thomas MIGNAUT.

Procurations : -

Secrétaire : M. Pascal DRUON.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-027 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents transmis par la Trésorerie de Meymac concernant des admissions en non valeur sur le budget du service des eaux pour un montant de 348,46€ dont les détails sont les suivants :

Exercice	Référence	Montant
2015	R.1.171	56,00
	R.1.171	60,00
	R.1.26	56,00
	R.2.351	22,01
	R.2.351	49,70
	R.2.380	11,75
	R.2.380	35,00
	R.2.380	42,50
	R.2.380	15,50
	TOTAL	348,46

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces admissions en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

6 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-028 : Convention repas cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Soudeilles et le Lycée Pierre CARAMINOT à EGLETONS concernant le fourniture de repas pour l'école de Soudeilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- approuve la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document

6 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-029 : Convention mise à disposition personnel intercommunal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la Communauté de Communes de Ventadour et la commune de Soudeilles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour exercer la mission d'animateur péri-éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour :
- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document

6 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-030 : Abonnement Petit Gibus

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires de la Corrèze concernant la possibilité de se souscrire un abonnement au 'Petit Gibus' pour les enfants scolarisés dans les écoles privées et publiques.

Le coût de cet abonnement est de 3,66€ pour 3 numéros; le nombre exemplaires est 19 (18 élèves + 1 enseignant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour :
- décide la souscription à cet abonnement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

6 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-031 : Dénomination et numérotation des voies de la commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers corréziens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le

numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles". La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour de motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Le coût de cette opération est estimé à 3 900€ HT, pour laquelle un financement public à hauteur de 70% ou 80% maximum est attendu (CD19 et DETR).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en oeuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

6 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-032 : Devis numérotation des voies de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis établi par La Poste concernant l'aide à la numérotation des voies qui s'élève à

3 900€ HT soit 4 680€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le devis tel que défini ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer à valider ce document.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2017-033 : Réaménagement des gîtes

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant le
Réaménagement des gîtes dans l'ancien presbytère
défini comme suit :

- 1ère tranche 103 800,00€ HT soit 114 180,00€ TTC
- 2ème tranche 116 932,15€ HT soit 128 625,37€ TTC

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'un montant total de : 220 732.15 € H.T. soit 242 805.36 € T.T.C.
- sollicite une aide européenne FEADER au titre du soutien au développement local LEADER
- fixe le plan de financement comme suit :

* Fonds Libres :	98 989,93€
* Aide départementale 20% :	44 146,43€
* PNR - TEPCV :	46 669,00€
* Région :	3 000,00€
* Aide Européenne FEADER :	50 000,00€
 TOTAL TTC =	 242 805,36€

- charge Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

MA_DEL_2017_027 : Admission en non-valeur
MA_DEL_2017_028 : Convention repas cantine
MA_DEL_2017_029 : Convention mise à disposition personnel intercommunal
MA_DEL_2017_030 : Abonnement Petit Gibus

MA_DEL_2017_031 : Dénomination et numérotation des voies de la commune
MA_DEL_2017_032 : Devis numérotation des voies de la commune.
MA_DEL_2017_033 : Réaménagement des gîtes

Signatures des membres présents :

M. Jean-François LAFON (Président de séance)		M. Gilles ROUCHES	
M. Pascal DRUON (Secrétaire de séance)		Mme Yvonne MAGNE	
M. Benoit MAZE		Mlle Amélie BATTEJAT	ABSENT EXCUSÉ
Mme Mireille HOWSON	ABSENT EXCUSÉ	Mme Joëlle CHABRERIE	ABSENT
M. Thomas MIGNAUT	ABSENT		

Séance du 24/10/2017 clôturée à 22h00